



La Ferme du
Bois de Boulle

Production de lapins et d'œufs



Un projet
accompagné par

Pays de la Loire

Acquisition citoyenne de terres pour préserver

La Ferme du BOIS DE BOULLE

La Turballe - 44

Participez à la sauvegarde
de terres agricoles
biologiques sur le territoire !





Le **GAEC* du Bois de Boulle** rassemble 5 paysans qui élèvent des lapins, des poules pondeuses et des bovins. Attachés au dynamisme de leur territoire, ils travaillent selon une philosophie simple mais claire : « on élève, on transforme et on vend ».

Fondée en 1961 par Jeannette et André Macé, la ferme est aujourd'hui composée de bâtiments, de 110 hectares de terres converties en agriculture biologique en 2010 et d'un étang de 2 hectares.

Aujourd'hui, les paysans du Bois de Boulle et Terre de Liens Pays de la Loire lancent un appel aux citoyens pour préserver une partie des terres et un étang mis en vente.

La ferme du Bois de Boulle a toujours préféré investir dans la production d'une alimentation durable plutôt que dans le foncier. Le GAEC n'est propriétaire que des bâtiments sur la ferme et les terres sont en location.

Un tiers de la surface de la ferme est aujourd'hui en vente via la SAFER*. La ferme est protégée à court terme car, qui que soit le futur propriétaire, le bail de la ferme continuera de courir.

Néanmoins, cette vente est l'opportunité de garantir à long terme que ces terres resteront en agriculture biologique.

Pour cela, Terre de Liens Pays de la Loire et la

Ferme du Bois de Boulle proposent à toutes les bonnes volontés d'investir un peu de temps et un peu d'argent pour devenir propriétaires collectifs des parcelles à travers **une société civile immobilière (SCI)**. Cette démarche permettra de garantir sur le long terme l'agriculture bio sur le site et sa transmission de génération en génération à des paysans bio. Le principe est simple : des citoyens deviennent propriétaires du patrimoine commun qu'est la terre et le confient à des fermiers qui sauront en prendre soin.

Il faudra pour cela réunir 170 000 € si possible au 15 juin, au plus tard au 15 juillet.

C'est le sens de notre appel à mobilisation !



* Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

* Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

La ferme :

Localisation : La Turballe, sur la Presqu'île Guérandaise, en Loire-Atlantique

Patrimoine à acquérir collectivement : 40 hectares de terres certifiées en agriculture biologique et un étang de deux hectares (sur les 110 hectares que compte la ferme au total)

Productions : lapins élevés selon un cahier des charges précis rédigé par le GAEC (pas d'aliments OGM, pas d'antibiotiques, au moins 50 % de l'alimentation produite sur la ferme...), poules pondeuses biologiques, bovins allaitants biologiques

Transformation et commercialisation : depuis 1987, la ferme dispose de son atelier de transformation des lapins pour assurer un produit de qualité, élaboré et vendu en direct sur le territoire.

L'équipe :



Gérard Macé



Frédéric Bigot



Jérôme Bigot



Philippe Macé



Sébastien Bigot

Moi aussi, je souhaite participer !

Comme expliqué en amont, nous souhaitons créer une société civile immobilière (SCI) rassemblant des citoyens pour acheter les terres et l'étang mis en vente. Celle-ci louera les terres au GAEC Bois de Boulle, puis à d'éventuels repreneurs lorsque les fermiers actuels atteindront la fin de leur carrière. L'objectif est bien de s'assurer :

- ✓ Que les terres resteront en agriculture biologique sur le long terme
- ✓ Qu'elles seront transmises de paysans en paysans sur plusieurs générations
- ✓ Qu'elles seront protégées par des paysans et des citoyens qui continueront à faire vivre le territoire

Pour rappel : les terres et l'étang sont à vendre par l'intermédiaire de la SAFER.

La SCI en cours de constitution est donc candidate à l'attribution des terres auprès de la SAFER.



Comment ça marche ?

La **Société Civile Immobilière (SCI)** est constituée d'associés, personnes physiques ou morales, qui prennent des parts sociales. L'ensemble des parts forme le capital social de la société, qui permet d'acquérir le bien souhaité.

L'assemblée générale se réunit régulièrement pour, entre autres, rendre les comptes financiers à l'ensemble des associés. La société est gérée par une ou plusieurs personnes : c'est la gérance. Ainsi, des personnes extérieures au monde agricole peuvent directement choisir de participer à la gestion du bien acquis et, de cette manière, soulager les paysans dans la gestion du foncier.

Les règles de vie et de décision de la SCI seront validées lors d'une assemblée générale constitutive.

Nous optons pour une **gouvernance coopérative** de la SCI. Cela signifie qu'un membre aura une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Nous souhaitons fixer la valeur de la part à **500 euros**.

Pour les citoyens n'ayant pas la possibilité d'investir une part de SCI, nous ouvrons la possibilité de faire un don d'une somme plus modeste, d'un minimum de 50€, à une association de soutien à la ferme du Bois de Boulle. Les sommes ainsi recueillies seront investies par l'association dans des parts de SCI. Ce don ne sera ni remboursable, ni défiscalisable. Il ouvrira droit à l'adhésion à l'association de soutien qui, elle-même, portera une voix au sein de l'assemblée générale de la SCI.

Pour le moment, nous vous proposons simplement de remplir une promesse d'apport. Il ne s'agit pas d'un engagement contractuel. L'objectif est de savoir sur quel capital nous pourrions compter. Lorsque nous aurons réuni les promesses nécessaires, nous convoquerons une assemblée. Vous pourrez alors poser toutes vos questions et concrétiser votre promesse.

Pour remplir une promesse d'apport, rendez-vous au verso !



Promesse d'apport

Je soussigné _____ souhaite participer à la sauvegarde des terres et de l'étang de la ferme de Bois de Boule à la Turballe.

Pour cela, je suis prêt à soutenir la création d'une Société Civile Immobilière (SCI), sous réserve de l'attribution par la SAFER.

Ainsi, je suis prêt :

- à prendre _____ (nombre) parts sociales au sein de la SCI, d'une valeur de 500 € chacune.
- ou à faire un don de _____ (minimum 50 €) à l'association de soutien à la ferme du Bois de Boule qui pourra me représenter dans la SCI.

Lorsque le projet se concrétisera, je pourrai être contacté pour participer à l'assemblée constitutive de la SCI ou de l'association et concrétiser ma promesse, aux coordonnées suivantes :

NOM – Prénom – Désignation (si personne morale) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Date, Signature :

Pour retourner votre promesse

Ou pour en savoir plus :

Ferme du Bois de Boule
20, allée du Bois de Boule
44420 La Turballe

02 40 23 34 99 ou 06 73 61 54 21
fermeduboisdeboule@wanadoo.fr

Qu'est-ce que Terre de Liens ?

L'association Terre de Liens Pays de la Loire accompagne les porteurs de projets agricoles respectueux de l'homme et de l'environnement vers l'accès au foncier. Son objectif est de parvenir à lever les freins à l'installation tout en s'assurant de la préservation des terres en agriculture biologique sur le long terme grâce à des modes d'acquisition et de gestion collective du foncier agricole.

Elle rassemble des citoyens soucieux de faire de la terre un « bien commun ».

Terre de Liens Pays de la Loire
70, route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
06 61 45 49 88
pdl@terredeliens.org



La Ferme du
Bois de Boule
Production de lapins et d'œufs

